



COMPTE-RENDU N°2 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 13 mars à 18h30

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 6 mars 2019

PRESENTS : MM. SEGONZAC – PIEDFERT– VERGNAUD – TALIANO – DEJEAN – CHAUSSADE – COUSTILLAS – GUILLAUME – LOTTERIE – RICHARD – GABRIEL – WILLIAMS – BLIN – AUXERRE RIGOULET – SALAT – CABROL – GIMENEZ – DUHARD – LACHAIZE – BORDERIE – CABIROL – DUFOURGT – LEY – DARRACQ – LAULANET

EXCUSES /ABSENTS : MM. GUERIN (procuration M. SEGONZAC) – PILET (M. CHAUSSADE) – DELIBIE (procuration Mme GABRIEL) – LAGOUBIE (procuration M. SALAT) – MARCADIER (procuration Mme DUHARD)

Secrétaire de séance : Madame Geneviève AUXERRE RIGOULET

- **Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 23 janvier 2019**

Pour rectifier un oubli, les noms de Mmes CABIROL et DUHARD, et de M. MARCADIER ont été ajoutés dans les membres présents.

Le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 23 janvier 2019 ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

- **Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil communautaire au Président**

Monsieur le Président présente les décisions prises dans le cadre de ses délégations du Conseil communautaire :

- Décision n°2019-1 : signature des marchés publics pour les assurances de la CCIDL pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2019 :
 - ✓ Dommage aux Biens : SMACL ASSURANCES pour un montant annuel de 18 846,03€ (franchise fixe de 3 000€)
 - ✓ Responsabilité Civile et Défense-Recours : SMACL ASSURANCES pour un montant annuel de 1 759,61€ (sans franchise)
 - ✓ Flotte Automobile et Auto Mission : SMACL ASSURANCES pour un montant annuel de 9667, 21€ (franchise fixe de 300€ et auto-mission 15 000 km)
 - ✓ Protection Juridique et Défense pénale (agents, élus, collectivité/maître d'ouvrage) : SMACL ASSURANCES pour un montant annuel de 853,13€
 - ✓ Navigabilité: SMACL ASSURANCES pour un montant annuel de 1039,31€ (franchise 1)
- Décision n°2019-2 : signature de l'avenant du contrat de location à titre gratuit d'un minibus avec la Société Visiocom pour une durée de 3 ans à compter de la livraison du véhicule

Monsieur le Président propose d'ouvrir la séance par la présentation du projet de réalisation de la piscine intercommunale, afin de pouvoir tenir compte de la décision de l'assemblée dans le débat d'orientations budgétaires.

• **Projet de réalisation d'une piscine intercommunale couverte à Montpon-Ménéstérol – plan de financement prévisionnel et demande de subventions auprès des financeurs potentiels**

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un projet déjà ancien, dont le principe avait été validé à l'unanimité dans le cadre du contrat de ruralité. Un équipement sportif est un élément d'attractivité du territoire, qui permet de conserver une vitalité démographique. Pour lui, le projet peut être débattu sur la question de savoir quel type de bassin doit être envisagé mais pas sur la pertinence même d'un tel équipement.

Il explique que sur le territoire communautaire, il apparaît un réel déficit d'équipement en matière de bassin de natation : à proximité de Montpon, seule la commune de Saint-Astier dispose d'un bassin couvert, et les agglomérations de Périgueux et Bergerac sont ensuite les seules à être dotées de structures attractives.

Ainsi, en juillet 2017, la CCIDL a décidé de missionner un bureau d'études spécialisé, chargé d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, et notamment :

- d'établir les besoins du territoire,
- d'étudier la faisabilité technique et financière de divers scénarios envisagés
- de proposer un plan d'actions à la collectivité
- de confirmer le site d'implantation privilégié. Il s'agirait du site actuel de la piscine d'été (mais une seconde emprise foncière serait disponible à proximité du collège Jean Rostand).

En octobre 2018, les principales composantes du projet dans le cadre de l'étude réalisée par le cabinet NOGA sont les suivantes :

- un hall d'accueil avec espace convivialité développé,
- un pôle administratif et de services comprenant un bureau administratif, un office pour le personnel, des vestiaires hommes et femmes pour le personnel, des locaux d'entretien et de rangement, une infirmerie/local MNS,
- un pôle annexe baigneurs comprenant deux circuits pouvant être mutualisés avec des vestiaires individuels et collectifs, des sanitaires, des douches, un pédiluve
- un hall bassin comprenant :
 - o Un bassin de nage 25mx10m – 4 lignes d'eau – 250 m²
 - o des plages de circulation
- des locaux techniques
- des aménagements extérieurs (parvis, cour de service, solarium).

Au total, la surface hors œuvre du projet est estimée à 1350 m².

Selon cette même étude, le montant prévisionnel des travaux est de 3 133 000 € HT (valeur octobre 2018) hors fondations spéciales.

Le montant d'investissement global, incluant en sus des travaux les honoraires, frais divers, aléas... s'élève à 3 986 000€ HT.

A titre de comparaison, une visite sur site a été organisée avec la Communauté de communes 3CBO (Cléry Betz Ouanne) dont le siège est situé à Château-Renard dans le Loiret. Sur ce territoire, une piscine d'importance similaire a été réalisée et a ouvert ses portes au public en septembre 2017. Le plan de financement prévisionnel ainsi que la comptabilité afférente à la première année de fonctionnement ont été joints pour information :

- les travaux et études ont été réalisés pour un montant cumulé de 3 085 000€ HT soit 3 702 000€ TTC
- le déficit d'exploitation (dépenses de fonctionnement – recettes de fonctionnement) est de – 292 739€ pour la première année d'ouverture.

Monsieur le Président explique qu'il a obtenu d'importants engagements de la part des partenaires financiers, notamment du Conseil Régional, du Conseil départemental de la Dordogne, de l'Etat via la DETR, ainsi que du CNDP,